



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DRESSE VERLINDE VERONIQUE SARL**, Route de Bussigny 8, 1023 Crissier
2. Date du prononcé de dissolution: 01.02.2012
3. Suspension de faillite: 13.03.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.04.2012
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 1er février 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 1540RC et 731b CO ; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : exploitation d'un ou plusieurs cabinets médicaux pratiquant toutes les disciplines de la médecine traditionnelle.

Office des faillites de Lausanne
021/316.65.13
1014 Lausanne Adm cant

00752177

